



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE DES
PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/04/2021

L'Agence des participations de l'État (APE) confirme la souscription de l'État à l'augmentation de capital d'Air France- KLM

L'Agence des participations de l'État confirme la souscription de l'État à hauteur de 593 M€ à l'augmentation de capital annoncée le 6 avril par Air France-KLM. Cette souscription conforte le rôle d'actionnaire de référence de l'État, premier actionnaire du Groupe avec une participation portée à 28,6% du capital.

L'Agence des participations de l'État confirme également que le prêt de 3 milliards d'euros accordé par l'État à Air France en mai 2020 sera converti en fonds propres, à travers un instrument obligataire hybride à durée indéterminée ("Titres Super Subordonnés").

Cette opération permet à l'État de renouveler son soutien à cet acteur stratégique essentiel pour la France, pour ses territoires, pour l'emploi et pour l'ensemble de la filière aéronautique.

Contacts presse Agence des participations de l'État

Caroline de Lastic : 01 44 87 71 81 – caroline.delastic@ape.gouv.fr

Marine Jumel : 01 44 87 72 43 – marine.jumel@ape.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris